



## Compte-rendu de réunion du Vendredi 4 mars 2022

Date de la convocation : 25 Février 2022

L'an deux mil vingt-deux le quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrice FONTAINE, le Maire.

Étaient présents : Messieurs FONTAINE Patrice, FACHE Alain, LEFEBVRE Bertrand, PLASMANS Thierry, LEFEBVRE Rudy, PICAMAL Stéphane, et Mesdames BILLETTE Marguerite et CUGNY Angélique.

Étaient absents : RAYE Emmanuel avec pouvoir donné à FONTAINE Patrice, DACHEUX Didier et SMAJDA Laurent.

Secrétaire de séance: BILLETTE Marguerite

Monsieur Le Maire demande s'il est possible d'ajouter un point très important à l'ordre du jour : Aide en faveur des populations ukrainiennes.

Les membres du conseil présents acceptent à l'unanimité cet ajout.

Délibération n° : 17-2022 : Demande de subvention au Conseil Départemental pour la réfection de la route du cimetière

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la réfection de la route du cimetière. La société suivante nous propose un devis de :

EUROVIA Picardie – Compiègne  
Boulevard Henri Barbusse  
60777 Thourotte

- 83 802.24 € (TTC)
- 69 835.20 € (HT)

- Pour ce projet, nous sollicitons une subvention à hauteur de 40% auprès du Conseil Départemental soit :

27 934.00 € HT

- Autre partenaire financier : L'Etat au titre de la DETR 40% soit :

27 934.00 € HT

- Reste à la charge de la commune 20% soit :

**13 967.20 € HT**

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

Monsieur LEFEBVRE Rudy s'abstient car il voudrait installer une « chicane » sur cette route afin de faire ralentir les voitures, Monsieur PLASMANS Thierry répond en disant que ce genre d'installation est très contraignant pour le passage des engins agricoles.

Le Conseil Municipal accepte à la **majorité** d'accomplir cette demande et mandate Monsieur le Maire dans toutes les démarches afférentes à ce dossier.

**Délibération n° : 18-2022 : Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR pour la réfection de la route du cimetière**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de solliciter une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour la réfection de la route du cimetière. La société suivante nous propose un devis de :

**EUROVIA Picardie – Compiègne**

**Boulevard Henri Barbusse**

**60777 Thourotte**

- 83 802.24 € (TTC)
- 69 835.20 € (HT)

- Pour ce projet, nous sollicitons une subvention à hauteur de 40% auprès de l'Etat au titre de la DETR soit :

**27 934.00 € HT**

- Autre partenaire financier : Le Conseil Départemental 40% soit :

**27 934.00 € HT**

- Reste à la charge de la commune 20% soit :

**13 967.20 € HT**

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

Monsieur LEFEBVRE Rudy s'abstient car il voudrait installer une « chicane ou un ralentisseur » sur cette route afin de faire ralentir les voitures, Monsieur PLASMANS Thierry répond en disant que ce genre d'installation est très contraignant pour le passage des engins agricoles.

Le Conseil Municipal accepte à la **majorité** d'accomplir cette demande et mandate Monsieur le Maire dans toutes les démarches afférentes à ce dossier.

**Délibération : n°19-2022 : Aide en faveur des populations ukrainiennes**

Face à la situation de crise qui frappe l'Ukraine, l'AMF et la Protection Civile appellent, ensemble, à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne.

C'est pour cela que les membres du conseil décident de contribuer à cette démarche en allouant une aide financière d'une valeur de 1000.00€. (R.I.B - don protection civile.org)

**Communications du Maire et questions diverses :**

- Monsieur FACHE Alain demande à ce qu'il est plus de « commission des travaux » d'organiser. Afin que les élus soient au courant des travaux en cours sur la commune.
- Le bois coupé dans la rue des tilleuls (derrière la ferme GAEC BUYSE) sera donné à notre agent technique Monsieur CAULE, pour la raison suivante : il a utilisé tout son matériel ainsi que son essence. Vu avec Monsieur CAULE, il récupérera son bois en dehors de son temps de travail.
- Messieurs FACHE ET LEFEBVRE.B souhaitent retirer l'arbuste situé devant le 9 rue des marronniers, cet arbuste étant dégradé et prenant trop d'ampleur sur la voirie, il sera remplacé par des vivaces.
  
- Prochaine réunion le 25 mars 2022 (budget 2022)

L'ordre du jour étant épuisé et le tour de table effectué, le Maire lève la séance à 19h20.

**Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 4 mars 2022 a comporté 3 délibérations:**

Demande de subvention au Conseil Départemental pour la réfection de la route du cimetière	Délibération n°17-2022
Demande de subvention au Conseil Départemental pour la réfection de la route du cimetière	Délibération n°18-2022
Aide en faveur des populations ukrainiennes	Délibération n°19-2022

FONTAINE Patrice  
Le Maire